



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 octobre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 octobre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Alexandre Farina, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci à Jean-Pierre Sollacaro, Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Nicole Ottavy, Isabelle Jeanne à Marie-Noëlle Nadal, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Stéphane Sbraggia, Christelle Combette à Jean-Pierre Aresu, Christian Bacci à Laurent Marcangeli, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Muriel Piera à Caroline Corticchiato, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Jacques Billard, Basiliu Moretti à Pierre Pugliesi, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini, Marine Schinto à Alexandre Farina, Jean-Paul Carrolaggi à Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi à Danielle Antonini, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201027-2020_269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/11/2020

Affichage : 02/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mardi 27 octobre 2020

Délibération N° 2020/269

Modification d'emplois permanents suite CAP (Commission administrative paritaire) relative aux changements de filière

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier sept emplois permanents précédemment créés par délibération.

La modification concerne le niveau de recrutement (filière et cadre d'emplois) afin :

- de permettre à six agents municipaux de bénéficier d'un changement de filière (suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 15 octobre 2020).
- de permettre la nomination d'un agent municipal suite à sa réussite au concours d'éducateur territorial de jeunes enfants.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la Ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De modifier les emplois tels que présentés en annexe

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Annie SICH, adjointe déléguée

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour ;

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier sept emplois permanents précédemment créés par délibération.

La modification concerne le niveau de recrutement (filière et cadre d'emplois) afin :

- de permettre à six agents municipaux de bénéficier d'un changement de filière (suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 15 octobre 2020).
- de permettre la nomination d'un agent municipal suite à sa réussite au concours d'éducateur territorial de jeunes enfants.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 octobre 2020,
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 de la Ville d'Ajaccio.

DECIDE

De modifier les emplois tels que présentés en annexe

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2020/269 RELATIVE A LA MODIFICATION DE SEPT EMPLOIS PERMANENTS

Description de l'emploi		Durée hebdomadaire de travail	Niveau de recrutement		Explication
			Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
DGA Culture et Patrimoine Direction des Patrimoines Musée Fesch / Palais des Beaux-Arts	Intitulé du poste Agent de surveillance nuit	Temps complet	Filière culturelle Cadre C (Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine) Statutaire ou contractuel	Adjoint territorial du patrimoine à adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Modification de la délibération portant sur la filière, le cadre d'emplois et l'intitulé du poste
DGA Culture et Patrimoine Direction des Patrimoines Musée Fesch / Palais des Beaux-Arts	Agent de surveillance nuit	Temps complet	Filière culturelle ou technique Cadre C (Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ou des adjoints techniques territoriaux) Statutaire ou contractuel	Adjoint territorial du patrimoine à adjoint territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial à adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Modification de la délibération portant sur la filière, le cadre d'emplois et l'intitulé du poste
DGA Proximité et Service à la Population Direction de la Proximité Cellule Allo Mairie	Gestionnaire des demandes d'intervention	Temps complet	Filière administrative Cadre C (Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux) Statutaire ou contractuel	Adjoint administratif territorial à adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	Modification de la délibération n° 2018/219 du 05 novembre 2018 (modification de l'intitulé du poste, de la filière et du cadre d'emplois).

<p>DGA Culture et Patrimoine Direction des Patrimoines Musée Fesch / Palais des Beaux-Arts</p>	<p>Agent de surveillance nuit</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière culturelle Cadre C (Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine) Statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint territorial du patrimoine à adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe</p>	<p>Modification de la délibération n° 2018/199 du 24 septembre 2018 (modification de l'intitulé du poste, de la filière et du cadre d'emplois).</p>
<p>DGA Développement social, culturel sportif et vie des quartiers Direction Jeunesse et Vie des quartiers</p>	<p>Secrétaire</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière administrative Cadre C (Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux) Statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint administratif territorial à adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe</p>	<p>Modification de la délibération n° 2018/219 du 05 novembre 2018 (modification de l'intitulé du poste, de la filière et du cadre d'emplois).</p>
<p>DGA Proximité et Service à la Population Direction du Commerce, de l'Artisanat et du Domaine Public</p>	<p>Gestionnaire administratif</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière animation ou administrative Cadre C (Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ou des adjoints administratifs territoriaux) statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint territorial d'animation à adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe Adjoint administratif territorial à adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe</p>	<p>Modification de la délibération n° 2018/219 du 05 novembre 2018 (modification de la filière et du cadre d'emplois)</p>
<p>DGA Vie Scolaire et Temps de l'Enfant Direction de la Petite Enfance</p>	<p>Educateur jeunes enfants</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière sociale Cadre A (Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants) Statutaire ou contractuel</p>	<p>Educateur territorial de jeunes enfants de 2^{ème} classe à éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle.</p>	<p>Modification de la délibération n° 2018/114 du 28 mai 2018 (modification de l'intitulé du poste et du cadre d'emplois)</p>